

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
ipc@ipc-sa.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **SOURICIDE GP**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Appât en pâte fraîche contre les souris**

Préparation à usage biocide TP 14

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

### **1.5. Autre information**

Usage grand public.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

STOT RE 2, H373

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



**Pictogrammes de danger**

: **GHS08**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Contient**

: Difénacoum

### **Mentions de danger**

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Conseils de prudence**

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### **2.3. Autres dangers**

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 128-37-0 CE : 204-881-4	BUTYL HYDROXYTOLUENE	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.20
CAS : 56073-07-5 EC : 259-978-4	DIFENACOUM	Acute Tox. 1 (oral), H300 Acute Tox. 1 (dermal), H310 Acute Tox. 1 (inhalation), H330 Repr. 1B, H360 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	25 ppm
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16			

## SECTION 4 : Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Consulter un médecin si des difficultés respiratoires se développent et persistent.

#### En cas de contact avec la peau

En cas d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

#### En cas de contact oculaire

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

#### En cas d'ingestion

Se rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observés.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de donnée de sécurité).

#### Traitement

Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau. Dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun en particulier.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

#### Mesures générales

Porter les dispositifs de protection individuelle.

#### Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Emmener les personnes en lieu sûr.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir § 8 pour la protection individuelle.

Voir § 13 pour les informations sur l'élimination.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants

A conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

#### Matières incompatibles

Aucune en particulier.

#### Indication pour les locaux

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Butylated hydroxytoluene (128-37-0)</b>		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune donnée n'est disponible

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

##### BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (128-37-0)

Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.06 µg/l
Compartiment de l'environnement	Usine de traitement des eaux usées
PNEC	480 µg/l (remarques : limite de solubilité)
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	2.51 mg/kg (remarques : Equilibrium partitioning)
Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	0.877 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Mammifères (Oral)
PNEC	7 µg/kg food

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

Placer les appâts en zones non submersibles et à l'abri des intempéries.

Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.

#### Risques thermiques

Aucun.

#### Protection des voies respiratoires

Non requis.

#### Protection oculaire

Non requis.

#### Protection des mains

Le port de gants est recommandé.

#### Protection de la peau et du corps

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Pâte
Couleur	: Rouge
Odeur	: Non caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 6.4
Point de fusion/Point de congélation	: - 16°C (257K)
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Peu inflammable
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.24

### IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
COV	: Non concerné

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable en conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

<b>Difenacoum (56073-07-5)</b>	
DL50 cutanée rat	> 51.54 mg/kg
DL50 orale rat	> 1.8 mg/kg
DL50 inhalation rat – 4h	> 0.0036 mg/kg
<b>SOURICIDE</b>	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non irritant. (espèce : lapin)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant. (espèce : lapin)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant (espèce : cochon d'inde)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

#### Cancérogénicité

Non classé

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Danger par aspiration

Non classé

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

<b>Difénacoum (56073-07-5)</b>	
<b>Toxicité aquatique aiguë</b>	
CL50 poisson 1 – 96 h	0.064 mg/l Truite arc-en-ciel
CE50 Daphnie 1 – 48 h	0.52 mg/l Daphnia magna
ErC50 (Algues) – 72 h	0.8 mg/l
<b>Toxicité pour les bactéries</b>	
CE50 (Crustacés) – 6 h	> 2.3 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

DIFENACOUM (56073-07-5)

Biodégradabilité : Non rapidement dégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Substances

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 35645 - Remarques: fish - calculated according to TGD method, Eq. 75, using estimated log Kow value of 7.6

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 9010 - Remarques: fish - calculated according to the EPA EPIWIN BCF estimation program, using log Kow value of 7.6

Test: BCF- Facteur de bioconcentration 477729 - Remarques: earthworm - calculated according to TGD method, Eq. 82d, using estimated log Kow value of 7.6

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible.

Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Produit non soumis à la réglementation sur le Transport.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/7
	Révision n°: 0
<b>SOURICIDE GP</b>	Date : 11/09/2019
	Remplace la fiche :
	<b>10852</b>

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Dispositions particulières

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9).

#### 15.1.2. Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Aucune restriction

#### 15.1.3. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Nom	CAS	%	TP
DIFENACOUM	56073-07-5	0.0025 % m/m	14

TP14 : Rodenticides

#### 15.1.5. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.7. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H300 : Mortel en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané

H330 : Mortel par inhalation

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation et au contact avec la peau

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision :

*Fin du document*